



Titre exécutoire (commandement a payé)

Par **Gwendodo83**, le **21/08/2016 à 20:53**

Bonjour à toute le monde rnvoilà je suis nouvelle dans ce forum rnje viens car j'ai besoin d'aide voici ma situation rnj'ai 2 enfant de 4 ans et 2 ans d'une précédente union je suis marier depuis le 28/11/2015 j'ai des dettes à payer depuis 2013 les procédure on commencer en 2014 depuis j'ai 4 huissier à payer et je m'en sort plus depuis le 6 juin 2016 la banque de France a reçue mon dossier de surendettement il est toujours en cour de traitement j'ai reçue le 22juillet le tableau de mes dettes depuis plus de nouvelle rnmai voilà le 1juillet un huissier de justice est venu à mon domicile je n'était pas là il a mie en mains propre à mon mari le titre exécutoire (commandement de payer) et vendredi j'ai reçu un courrier de l'huissiern" un avis d'ouverture " car j'ai pas réglé la somme réclamée 2789 euros sauf que là sauf réclame n'est pas identique à la somme de la requête d'injonction à payer ou l'ordonnance d'injonction à payer 1489 euros ou même la somme du titre exécutoire (comandement à payer) 2440 euros je suis complètement perdu ...rnsur la lettre de l'huissier il mon dit d'appeler pour évité de frais (serrurier, témoin)rnje voudrais savoir également mon conjoint à acheter con canapés un meuble de télé avant de se mettre en ménage avec moi et dè se mariée donc je voudrais savoir si les huissier peuvent lui saisir c'est bien en sachant qu'il a les facture à l'appuie à son nom et prénom ??rnje suis actuellement à temp partiel en cdi pour un salaire de 600 euros cependant je sui en arrêt depuis le 27juillet 2016 et je touche uniquement 300 euros par la cpam je touche 314 d'aide familiale et 400 dè APL pour le logement et 200 prime d'activité mon mari ne travail pas demendeur d'emploi pendant 1 ans j'avais trouver un accord a l'amiable je leur verser 50 euros tout les moi mai pour eux c'était pas suffisant il voulais que je paye le reste de la somme redevable mai impossible pour moi donc il sont repris la procédure et voilà aujourd'hui ou j'en suis que faire de cette situation je n'est pas d'argent de côté ou des bien personnelle je suis locataire déjà meuble je n'est rien de précieux un placard que j'ai payer à 67 euros sur le bon coin une table et chaisse à 80 euros d'occasion et un canapé qui est à mon Marie et la question est il saisie les meuble qui on dè la valeur ?? si il constate qu'il y a rien à prendre qu'esquis se passe ? rnRpd moi j'ai besoin de savoir qu'esquis va se passé

que je doit faire ? rnrnMerci à l'avance de votre réponse